

Lettre du Consulat suisse à Lyon, du 9 Janvier 1871.

J'ai le plaisir de vous confirmer mes derniers avis.

Aucun cas de peste bovine ne s'est manifesté à Lyon ou dans les environs, à ce que m'a assuré Monsieur le Directeur de l'Ecole vétérinaire.

Je vous adresse en outre en communication une lettre de Monsieur le Président de la Société d'agriculture du Doubs, homme très-intelligent et très-consciencieux et fort au courant de ces questions, d'où il résulte que l'état sanitaire du bétail dans son Département ne doit causer aucune inquiétude.

Lettres du Consulat suisse à Mulhouse.

(Du 2 Janvier 1871.)

Nos relations avec les Départements voisins sont tellement interrompues, que c'est par des nouvelles émanant de la Suisse que nous apprenons indirectement l'existence de cas de peste bovine dans les environs de Montbéliard. Jusqu'ici aucun cas ne nous a été signalé dans le Département du Haut-Rhin.

(Du 14 Janvier 1871.)

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de lire dans une feuille publique de notre localité l'article suivant daté de Wissembourg, Bas-Rhin :

« Dans la feuille d'annonces de Wissembourg du 7. de ce mois
« un avis officiel déclare que la peste bovine s'est montrée dans
« les communes de Lembach, Forstheim et Wœrth ; à Soultz, Bas-
« Rhin, où l'épidémie avait disparu le 6 Décembre, un nouveau
« cas s'est présenté. »

En portant cet avis à votre connaissance, je dois ajouter que jusqu'à présent aucun cas de cette maladie n'a eu lieu dans le Département du Haut-Rhin.

Lettre de la Légation suisse en Allemagne, d. d. Berlin 14 Janvier 1871.

Il ne m'est parvenu qu'une communication officielle sur l'état actuel de la peste bovine en Allemagne et dans les Départements français occupés par les troupes allemandes. Bien que la contagion n'ait pas encore disparu, le public ne s'en préoccupe plus au même degré, attendu que l'expérience a suffisamment prouvé que les dispositions statuées par la loi et mises en application sont assez efficaces pour empêcher une propagation générale de la maladie.

Communications officielles.

Il résulte d'une déclaration du Gouvernement royal bavarois du Palatinat que depuis que la commune de Niederbexbach a été déclarée assainie, la commune de Medelsheim, préfecture de Deux-Ponts, peut encore être considérée comme infectée, bien qu'elle ait été signalée le 2 Décembre comme délivrée du fléau. Les nouveaux cas provenant sans doute d'une peau de cheval infectée, actuellement détruite, se sont produits dès le 11 au 14 Décembre.

Communications des journaux.

La « Gazette de la Croix » du 12 courant rapporte ce qui suit : « Dessau, 6 Janvier. La peste bovine qui s'est déclarée dans un domaine seigneurial à Hächlingen, paraît avoir été circonscrite à la localité grâce aux promptes mesures ordonnées par notre Gouvernement. Au moment où la contagion a été constatée dans le domaine en question, l'on a abattu 100 animaux. La localité est cernée par des militaires. La peste bovine s'étant au commencement de l'année aussi déclarée dans le village de Deltnau, non loin de Dessau, un séquestre absolu de cette localité a été ordonné. »

« Berlin, 12 Janvier. La peste bovine dans la province rhénane où elle a eu la plus grande extension, peut être considérée comme éteinte. Par contre, elle a fait une nouvelle apparition dans d'autres parties de l'Allemagne du Nord, et même dans le nouveau marché au bétail près Berlin. Elle a été importée de Russie dans les cercles de Lyk et de Joannisberg. Elle a éclaté en outre dans le Duché d'Anhalt.

« Les Autorités du Royaume de Saxe et du Mecklembourg ont renouvelé la prohibition de l'entrée du bétail venant de la province de Brandebourg et du Anhalt. Le Gouvernement de Mersebourg a ordonné des mesures analogues. Le Gouvernement de Gumbinnen a interdit l'importation du bétail de Russie.

RAPPORTS concernant la peste bovine. (Continuation.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.01.1871
Date	
Data	
Seite	95-97
Page	
Pagina	
Ref. No	10 061 792

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero.